

Paris, le 23 mars 2021

Monsieur Pierre Moscovici
Premier président de la Cour des comptes
13, rue Cambon
75100 Paris cedex 01

Objet : Réponse aux observations définitives de la Cour des comptes intitulées « La société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes - Exercices 2014 et suivants ».

Réf : S2021 - 0058

Monsieur le Premier président,

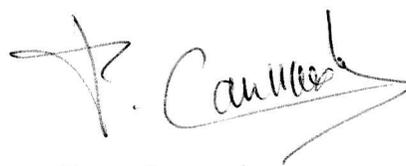
J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes (SAGPC) sur les exercices 2014 à 2019, que vous m'avez adressé le 25 février dernier.

Ce rapport émet cinq recommandations, dont quatre sont du ressort de la SAGPC et ont, d'ores et déjà, été prises en compte par le directoire de la société.

Un plan d'actions correctrices, assorti d'un calendrier de mise en œuvre, est en cours de d'élaboration. Après la publication du rapport, ce plan d'actions sera présenté au conseil de surveillance qui veillera ensuite à sa bonne exécution.

Le rapport émet également un certain nombre d'observations qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte. Elles constituent, en effet, des pistes potentielles de progrès, en termes de performance et de résilience, pistes précieuses dans le contexte de crise aiguë que le secteur aérien connaît actuellement. La société aéroportuaire pourra ainsi enrichir son plan d'action pour les mois et années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier président de la Cour des comptes, l'expression de ma haute considération.



Pierre Caussade
Président du conseil de surveillance
Société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes